



2

REGISTRE DES NAISSANCES

A

POUR LES NAISSANCES

dans l'arrondissement d'état civil de *Forcel*. *Lausanne*.



LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

déclare

que le présent registre renferme *deux cents* pages.

Lausanne, le *16 janvier* 1899.

Le Chef de service du Département,

L. Favre



Volume numéro II.
Ce volume fait suite à un volume
précédent dont les inscriptions sont du N^o.
20. de l'année 1899. au numéro 21. de l'année
1899. Ce que nous certifions.

Forel, le 18 Juillet 1899.
l'officier de l'état-civil,



J. Roux

N^o 21.
 Noverrak, Ida
 Eugénie, de Cully
 de Lutry.

Le dix-sept Juillet. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à onze heures _____ minutes du soir
 est _____ né à Grattay-vache, vicie Forel.
Noverrak, Ida Eugénie. fil le légitime _____
 de Alfred Noverrak. _____ Profession: agriculteur
 de Cully et Lutry. domicilié à Grattay-vache, 4. Forel.
 et de Lucie vicie Cordey, sa femme. _____
 de Parigny. _____

Inscrit au présent registre le dix-huit Juillet _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Noverrak,
 Alfred, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Alfred Noverrak

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

Communiqué à Cully de
Lutry.

N^o 22.
 Lebinden, Gottfried,
 de Guggisberg (Berne).

Le cinq Août. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf. à douze heures _____ vingt minutes du matin
 est _____ né à Cray-Palex, vicie Forel.
Lebinden, Gottfried. fil le légitime _____
 de Gottfried Lebinden. _____ Profession: agriculteur
 de Guggisberg (Berne) domicilié à Cray-Palex, 4. Forel.
 et de Elise vicie Spouge, sa femme. _____
 de Galmutz, (Fribourg). _____

Inscrit au présent registre le sept Août. _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Lebinden,
 Gottfried, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Lebinden Gottfried

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

Communiqué à Guggisberg,
 Canton de Berne.

N° 23.
 Cordey, Louis
 Fernand, de Savigny.

Le vingt-cinq août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à une heure _____ minutes du matin
 est _____ né à Quavray, rive Forel. _____

Cordey, Louis Fernand. fil & légitime _____
 de François Charles Cordey. Profession: agriculteur
 de Savigny. _____ domicilié à Quavray, rive Forel.
 et de Anna née Polomey, sa femme. _____
 de Savigny et Forel. _____

Inscrit au présent registre le vingt-six août _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de François
 Charles Cordey, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Charles Cordey

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à Savigny.

J. Rouzy

N° 24.
 Emery, Julia
 Rachel, de Chardonne.

Le vingt-cinq août _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à deux heures _____ minutes du soir.
 est _____ née à la Cavillaz, rive Forel. _____

Emery, Julia Rachel. fil le légitime _____
 de François Emery. _____ Profession: agriculteur
 de Chardonne. _____ domicilié à la Cavillaz, rive Forel.
 et de Emma née Vestray, sa femme. _____
 de Essertes. _____

Inscrit au présent registre le vingt-six août _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Julia Emery,
 grand-mère de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Julia Emery

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à Corsier.

J. Rouzy

N^o 25.
 Monnier, Marguerite,
 de Arches.

Le vingt-sept août. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à cinq heures _____ minutes du matin
 est _____ né à Mau. Jacot, sœur Forel.

Monnier, Marguerite, _____ fil légitime _____
 de Jacques Auguste Monnier. _____ Profession: agriculteur
 de Arches. _____ domicilié à Chesbres. _____

et de Emma née Jaccoud, sa femme. _____
 de Puidoux, domiciliée à Mau. Jacot, sœur Forel.

Inscrit au présent registre le vingt-huit août _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Jacques Auguste
 Monnier, père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Jacques Monnier

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

Communiqué à Arches et
 à Chesbres.

N^o 26.
 Noverrath, Georges
 Ernest, de Cully
 et Lully.

Le deux Septembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à sept heures _____ minutes du soir.
 est _____ né à Grattay-vache, sœur Forel.

Noverrath, Georges Ernest, _____ fil légitime _____
 de Constant Frédéric Noverrath Profession: agriculteur.
 de Cully et Lully. _____ domicilié à Grattay-vache, sœur Forel.

et de Elise née Cordey, sa femme. _____
 de Savigny. _____

Inscrit au présent registre le quatre Septembre. _____
 mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Constant
 Frédéric Noverrath, père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite :

Constant Noverrath

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

Communiqué à Cully et Lully.

N° 27.
Mouvier, Marie Elisa
de Eclérens.

Le trois Septembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à quatre heures _____ trente minutes du matin
est _____ né à ux cases, sœur Forel.
Mouvier, Marie Elisa. _____ fil le légitime _____
de Auguste Mouvier. _____ Profession: agriculteur
de Eclérens. _____ domicilié à ux cases, sœur Forel
et de Marie Emma née Laube, sa femme _____
de Seysin et Ormont dessous. _____
Inscrit au présent registre le six Septembre _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. sur la déclaration de Auguste
Mouvier, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Auguste Mouvier

Communiqué à La: Parray.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Roux

N° 28.
Gillieron, Henri
de Servion.

Le vingt Septembre _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à onze heures _____ trente minutes du matin
est _____ né à u Bourg des Pilettes, sœur Forel.
Gillieron, Henri. _____ fil le légitime _____
de Alois Gillieron. _____ Profession: Charpentier.
de Servion. _____ domicilié à u Bourg des Pilettes, sœur Forel.
et de Julie née Croz, sa femme. _____
de Forel et Savigny. _____
Inscrit au présent registre le vingt Septembre. _____
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. sur la déclaration de Gillieron,
Alois, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Gillieron Alois

Communiqué à Croz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Roux

N° 29.
Pagey, Francois
Charles, de Forel
de Savigny.

Le vingt-cinq Septembre. mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à trois heures minutes du matin
est né à Châblan, rive Forel.

Pagey, Francois Charles fil & il légitime
de Fanny Pagey. sans Profession:
de Forel et Savigny. domicilié à Pully, en séjour, rive Forel.
et de fille elle-même de Francois Pagey et de
Charlotte rive Mercanton, domiciliés rive Forel.

Inscrit au présent registre le vingt-six Septembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf sur la déclaration de Fanny Bossier,
sage-femme, qui a assisté à l'accouchement.

Confirmé après lecture faite:

Fanny Bossier.

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL:

J. Roupy

Communiqué à Savigny
et à Pully.

D'après communication de
l'officier de l'état-civil de
Pully; cet enfant a été légitimé
par le mariage subséquent
de ses parents qui sont:
M. Pagey, Constant-Edmond,
vigneron, de Sainte-Croix,
domicilié à Pully. et M.
Pagey, Fanny, rive Forel,
sa femme. Le mariage a eu
lieu à Pully, le 14 Novembre
1899. Procès de légitimation a
été dressé le même jour.
Forel, le 15 novembre 1899.
L'officier de l'état-civil.



J. Roupy
Communiqué à
Sainte-Croix.

N° 30.
Pagey, Rachel,
de Forel et Lutry.

Le dix Octobre. mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à cinq heures minutes du matin
est né à u Crest. Bedaux, rive Forel.

Pagey, Rachel. fil le légitime
de Charles Aimé Pagey. Profession: agriculteur
de Forel et Lutry. domicilié à u Crest. Bedaux, rive Forel.
et de Elise rive Margairal, sa femme.
de Forel.

Inscrit au présent registre le onze Octobre
mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. sur la déclaration de Charles Aimé
Pagey, père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:

Aimé Pagey

L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL:

J. Roupy

Communiqué à Lutry.

N° 31.
Bühler, Germaine,
de Sigiswyl / Bernes.

Le vingt un Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
six-neuf à six heures _____ quinze minutes du matin
est _____ né à au Casard, rue Forel.
Bühler, Germaine. _____ fil le légitime _____
de Christian Bühler _____ Profession: agriculteur
de Sigiswyl / Bernes domicilié à Romanel _____
et de Rosa née Chappuis, sa femme. _____
de Savigny, Forel et Mézières, domiciliés au casard, / Forel.
Inscrit au présent registre le vingt trois Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- six-neuf. sur la déclaration de Christian
Bühler, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Christian Bühler

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à Sigiswyl / Bernes /
et à Romanel.

J. Rougny

N° 32.
Bastian, François
de Forel et Savigny.

Le vingt six Octobre _____ mil huit cent quatre-vingt-
six-neuf. à neuf heures _____ minutes du matin
est _____ né à au Cornes-de-Cey, rue Forel.
Bastian, François. _____ fil le légitime _____
de Alexis Bastian. _____ Profession: menuisier
de Forel et Savigny. domicilié à au Cornes-de-Cey, rue Forel
et de Rosine née Garin, sa femme. _____
de Forel, Prebles et Moudou. _____
Inscrit au présent registre le vingt-sept Octobre _____
mil huit cent quatre-vingt- six-neuf. sur la déclaration de Alexis
Bastian, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Alexis Bastian

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à Savigny.

J. Rougny

N^o 33.
Richard, Emile,
de Luby et Forel.

Le douze Novembre mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à onze heures minutes du matin
est né à Laborin, rive Forel.

Richard, Emile. fil légitime
de Charles Francois Richard. Profession: agriculteur
de Luby et Forel. domicilié à Laborin, rive Forel.
et de Marie née Ducros, sa femme.
de Luby et Forel.

Inscrit au présent registre le quinze Novembre
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Richard, Charles
Francois, père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:

Richard Charles

Communiqué à Luby.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

C. Rouzy

N^o 34.
Parisod, Charles
Robert de Villetta
et Luby.

Le quinze Novembre mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à cinq heures minutes du matin
est né à la Véméletta, rive Forel.

Parisod, Charles Robert. fil légitime
de Charles Adrien Parisod. — Profession: agriculteur
de Villetta et Luby. domicilié à la Véméletta, rive Forel.
et de Lina née Desargens, sa femme.
de Parzens.

Inscrit au présent registre le quinze Novembre
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Parisod, Charles
Adrien, père de l'enfant nouveau né.

Confirmé après lecture faite:

Adrien Parisod

Communiqué Cully et Luby.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

C. Rouzy

N^o 35.
Rouge, François
Daniel, de Forel
de Savigny.

Le *vingt Novembre*. _____ mil huit cent quatre-vingt-
dit-neuf. à deux heures _____ quinze minutes du soir
est né à la *Mollie à Bovard, rive Forel*.
Rouge François Daniel. fil & légitime _____
de *François Rouge*. Profession: *agriculteur*
de *Forel de Savigny*. domicilié à *la Mollie à Bovard, r. Forel*.
et de *Fanny nie Cornut, sa femme*. _____
de *Savigny*. _____

Inscrit au présent registre le *vingt-deux Novembre*. _____
mil huit cent quatre-vingt- *dit-neuf*. sur la déclaration de *François*
Rouge, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

François Rouge

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à *Savigny*.

F. Rouge

N^o 36.
Lambelet, Robert,
de Grandvaux.

Le *quatre Décembre*. _____ mil huit cent quatre-vingt-
dit-neuf. à deux heures _____ quinze minutes du jour.
est né à *u Grenet, rive Forel*.
Lambelet Robert. fil & légitime _____
de *Jean François Lambelet*. Profession: *agriculteur*
de *Grandvaux*. domicilié à *u Grenet, rive Forel*.
et de *Julie Franely nie Doud, sa femme*. _____
de *Forel*. _____

Inscrit au présent registre le *cing Décembre* _____
mil huit cent quatre-vingt- *dit-neuf* sur la déclaration de *Jean François*
Lambelet, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

J. Lambelet

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué à *Cully*.

F. Rouge

N^o 37.
 Lambélet, Angéline,
 de Grandvaux.

Le quatre Décembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf. à trois heures quarante-cinq minutes du soir. _____
 est né e à au Grenet, rive Forel. _____
 Lambélet, Angéline. _____ fil le légitime _____
 de Jean François Lambélet. Profession: agriculteur
 de Grandvaux. _____ domicilié à au Grenet, rive Forel.
 et de Julia Françoise née Dony, sa femme. _____
 de Forel. _____

Inscrit au présent registre le cinq Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Jean François
 Lambélet, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

J. François Lambélet

Communiqué à Sully.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

N^o 38.
 Richard, Louisa
 Juliette, de Forel
 de Savigny.

Le onze Décembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
 dix-neuf à minuit heures _____ minutes du _____
 est né e à la Plumettaz, rive Forel. _____
 Richard, Louisa Juliette _____ fil le légitime _____
 de Emile Richard. _____ Profession: agriculteur
 de Forel et Savigny. _____ domicilié à la Plumettaz, rive Forel.
 et de Elise née Delessert, sa femme. _____
 de Forel et Savigny. _____

Inscrit au présent registre le treize Décembre _____
 mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Emile Richard,
 père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Emile Richard.

Communiqué à Savigny.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

J. Roupy

N^o 39.
D'Écombarz ni Mortz.

Le treize Décembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à onze heures _____ minutes du soir. _____
est _____ né _____ à _____ Cases, nière Forel. _____

D'Écombarz ni Mortz. fil & il légitime _____
de Elise D'Écombarz ni Fayet. Profession: ménagère. _____
de Cullayes. _____ domicilié à _____ Cases, nière Forel. _____
~~et de~~ femme divorcée de Auguste D'Écombarz, dès le
~~du~~ 24 Mai 1888. par le Tribunal Civil du district de Lavaux.

Inscrit au présent registre le quinze Décembre. _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf. sur la déclaration de Louise Favet,
sage-femme, qui a assisté à l'accouchement. _____

Confirmé après lecture faite:

Louise Favet
sage-femme

Communiqué Pointz.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Roupy

N^o 40.
Bastian, Frédéric,
de Forel et Savigny.

Le trente Décembre. _____ mil huit cent quatre-vingt-
dix-neuf. à cinq heures _____ trente minutes du soir. _____
est _____ né _____ à _____ Grenet, nière Forel. _____

Bastian Frédéric. _____ fil & légitime _____
de Eugène Bastian. _____ Profession: agriculteur
de Forel et Savigny. domicilié à _____ Grenet, nière Forel. _____
et de Marie nière Povel, sa femme. _____
de Forel, Savigny et Puidoux. _____

Inscrit au présent registre le trente-un Décembre _____
mil huit cent quatre-vingt- dix-neuf sur la déclaration de Eugène
Bastian, père de l'enfant nouveau né. _____

Confirmé après lecture faite:

Eugène Bastian

Communiqué à Savigny.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

J. Roupy

N°

Le *10* à *10* heure *10* mil huit cent quatre-vingt-
minutes du

est *Le numéro 40. à la page 10. est celui de la*
dernière inscription faite dans l'année 1899.
de *Les deux doubles du présent registre sont*
de *Conformes. Ce qu'on certifie.*

et de *Forel, le 31 Décembre 1899.*
de *L'officier de l'état-civil*
J. Roux



Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt- *sur la déclaration d*
Un double a été remis le 31 Décembre 1899.
à l'autorité Cantonale en exécution de
Confirmé après lecture faite: *l'art. 4. de la loi.*

Forel, le 31 Décembre 1899.
L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL
J. Roux
L'officier de l'état-civil



Communiqué

N°

~~Le _____ à _____ heure _____ mil huit cent quatre-vingt-
minutes du~~

~~est né à _____
de _____
de _____ domicilié à _____
et de _____
de _____
Inscrit au présent registre le _____
mil huit cent quatre-vingt- _____ sur la déclaration d _____~~



Confirmé après lecture faite:

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

Communiqué

N° _____

Le _____ mil huit cent quatre-vingt-
à _____ heure _____ minutes du

est né à _____

fil légitime

de _____

Profession : _____

de _____

domicilié à _____

et de _____

de _____



Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt- _____

sur la déclaration d _____

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL : _____

Communiqué _____

N° _____

Le _____ mil huit cent quatre-vingt-
à _____ heure _____ minutes du

est né à _____

fil légitime

de _____

Profession : _____

de _____

domicilié à _____

et de _____

de _____



Inscrit au présent registre le

mil huit cent quatre-vingt- _____

sur la déclaration d _____

Confirmé après lecture faite :

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL : _____

Communiqué _____